

## CHARTRE DU FSE DU COLLEGE LOUISE MICHEL

### Lieux d'action de la Charte :

- \* Le local du foyer ;
- \* toutes les salles ou lieux appropriés permettant de réaliser une activité

### La vie au foyer :

#### Vos droits

- \* Exprimer ses désirs et ses pensées
- \* Utiliser le matériel mis à disposition
- \* Participer aux activités proposées
- \* Faire entendre sa voix en se proposant aux fonctions de Délégué du Foyer (ou lui soumettre ses souhaits, ses idées)
- \* Passer outre les règlements de jeux affichés, mais en accord avec les partenaires de jeux

#### Vos devoirs

- \* Respecter le matériel (ne pas l'endommager, ne pas le voler)
- \* Respecter les lieux : les laisser propres et rangés
- \* S'inscrire sur le cahier avant de commencer à jouer
- \* Ecouter les recommandations de l'adulte référent, prendre en compte ses remarques
- \* Respecter le jeu (ne pas troubler les autres) et ses camarades

### **En cas de non respect de ces quelques règles de base :**

#### **Les sanctions (prises par le Bureau du FSE) :**

Observations orales ou écrites, et en cas de dégâts matériels ou de vols :

1. Mesure de réparation : matérielle ou financière
2. Mesure d'exclusion temporaire : pouvant aller jusqu'à 2 mois
3. Mesure d'exclusion définitive

Chaque année un bilan des sanctions prises sera établi.